

**PROVINCE DE LUXEMBOURG – ARRONDISSEMENT DE MARCHE EN FAMENNE  
COMMUNE DE NASSOGNE**

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune, a été extrait ce qui suit :

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2018.**

**PRESENTS :**

<b>MM. Marc Quiryren, André Blaise, Marcel David, José Dock, Marie-Alice Pekel, Florence Arrestier, Vincent Peremans, Philippe Lefèbvre, Christine Breda, Véronique Burnotte, Bruno Huberty, Jean-François Culoï, Jérémy Collard, Lynda Profin, Lily Troquet, Johanna Colmant, Charline Kinet Charles Quiryren</b>	<b>Bourgmestre – Président Echevins ; Présidente du CPAS  Conseillers ; Directeur Général,</b>
--	--

**OBJET : Budget communal- Exercice 2019**

**LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique, après discussion,**

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu la circulaire relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région Wallonne ;

Vu le projet de budget établi par le collège communal ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Vu la transmission du dossier au directeur financier en date du 13 décembre 2018 ;

Vu l'avis favorable du directeur financier annexé à la présente délibération ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, dans les cinq jours de son adoption, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission du présent budget aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Vu le résultat de la modification budgétaire n°2 approuvé par la Ministre des Pouvoirs locaux le 7 décembre 2018, et qui modifie le résultat global présumé de l'exercice 2018 (+ 7.213,86) ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

**DECIDE, par 10 oui et 7 non et 0 abstention :**

**Art. 1<sup>er</sup>**

D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2019 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	9.576.683,74	2.176.376,00
Dépenses exercice proprement dit	9.567.201,20	2.256.700,00
Boni / Mali exercice proprement dit	9.482,54	- 80.324,00
Recettes exercices antérieurs	2.113.516,32	995.917,64
Dépenses exercices antérieurs	108.280,32	1.048.917,64
Boni/Mali exercices antérieurs	2.005.236,00	- 53.000,00
Prélèvements en recettes	0,00	217.000,00
Prélèvements en dépenses	0,00	83.676,00
Recettes globales	11.690.200,06	3.389.293,64
Dépenses globales	9.675.481,52	3.389.293,64
Boni / Mali global	2.014.718,54	0,00

## 2. Tableau de synthèse (partie centrale)

### 2.1. Service ordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	11.599.639,06	/	/	11.599.639,06
Prévisions des dépenses globales	9.486.122,74	/	/	9.486.122,74
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	2.113.516,32	/	/	2.113.516,32

### 2.2. Service extraordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	3.435.764,88		-1.703.793,64	1.731.971,24
Prévisions des dépenses globales	3.435.764,88		-742.876,00	2.692.888,88
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	0,00			-960.917,64

## 3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	636.189,31 €	22/12/2018
Fabriques d'église		
Ambly	8.125,28 €	12/11/2018
Bande	11.410,14 €	12/11/2018
Chavanne-Charneux	8 964,43 €	22/12/2018
Forrières	18.316,76 €	12/11/2018
Grune	11.548,51 €	28/09/2018
Lesterny	1.789,25 €	12/11/2018
Masbourg	0,00 €	12/11/2018
Nassogne	22.446,07 €	12/11/2018
Zone de police	294.621,69 €	22/12/2018
Zone de secours	312.641,00 €	22/12/2018
Autres Centre culturel local	40.000,00 €	22/12/2018

### Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et à la directrice financière.

Par le Conseil,

Le Directeur général,  
(s) Ch. QUIRYNEN

Le Président,  
(s) M. QUIRYNEN

Pour expédition conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ch. QUIRYNEN

M. QUIRYNEN

